

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 17 avril 2018 à 15 h à la Maison de la Culture Roland-Jomphe.

SONT PRÉSENTS :

- | | |
|-----------------------|--|
| M. Martin Côté : | préfet suppléant; |
| M. Jimmy Flowers : | conseiller,
maire suppléant de Havre-Saint-Pierre; |
| M. Jean-Luc Burgess : | conseiller,
maire suppléant de Longue-Pointe-de-Mingan; |
| M. Luc Bourque : | conseiller,
maire suppléant de Baie-Johan-Beetz; |
| M. Léonard Labrie : | conseiller,
maire d'Aguanish; |
| M. André Barrette : | conseiller,
maire de Natashquan; |

SONT PRÉSENTES PAR TÉLÉPHONE :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M ^{me} Josée Brunet : | conseillère,
mairesse de Rivière-Saint-Jean; |
| M ^{me} Lorenza Beaudin : | conseillère,
mairesse de Rivière-au-Tonnerre; |

SONT ABSENTS :

- | | |
|--------------------|--|
| M. Luc Noël : | préfet; |
| M. John Pineault : | conseiller,
maire de L'Île-d'Anticosti. |

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Côté.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- | | |
|--|--|
| M ^{me} Nathalie de Grandpré : | directrice générale et secrétaire-trésorière; |
| M ^{me} Fanie Boudreau : | directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe; |
| M ^{me} Sara Richard : | directrice du service d'aménagement; |
| M. Jonathan Turbis : | contrôleur et analyste financier. |

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Martin Côté. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jimmy Flowers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 5.1 Villégiature – Tirages au sort;
 - 5.2 Conseil des arts et des lettres du Québec – Programme de partenariat territorial de la Côte-Nord;
 - 5.3 Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
6. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 6.1 Élections – Rapport d'activités du trésorier;
 - 6.2 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 6.3 Prévention incendie;
 - 6.4 Vidéoconférence;
 - 6.5 Heures des séances;
 - 6.6 Complexe aquatique de Minganie;
 - a) Tarification;
 - b) Ouverture;
 - 6.7 Fonds local d'investissement;
 - 6.8 Déplacements des élus.
7. DEMANDE D'APPUI :
 - 7.1 Action-Chômage Côte-Nord;
 - 7.2 MRC des Appalaches – Pôles régionaux d'innovation;
 - 7.3 Comités Zip Côte-Nord du Golfe – Restauration côtière en milieu privé;
8. AFFAIRES NOUVELLES ;
9. PÉRIODE DE QUESTIONS;
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 mars 2018 tel que rédigé.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Villégiature – Tirages au sort

Attendu la demande du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à l'effet de connaître l'intérêt de la MRC de Minganie à obtenir un processus de tirages au sort d'emplacements de villégiature privée sur son territoire en cours d'année 2018;

Attendu le Plan régional de développement de la villégiature privée (PRDTP) en vigueur;

Attendu la liste d'emplacements potentiels au développement de la villégiature privée sur le territoire de la MRC de Minganie à l'intérieur du Plan régional de développement de la villégiature privée;

Attendu l'étude terrain effectuée par la MRC de Minganie de l'année 2015 à 2017, afin de déterminer les secteurs propices au tirage au sort le long du Fleuve Saint-Laurent en Minganie;

069-18

070-18



Attendu la consultation des municipalités sur les emplacements potentiels au développement de la villégiature privée étudiés sur leur territoire inclus à la liste du Plan régional de développement de la villégiature privée en vigueur;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le processus de tirages au sort d'emplacements de villégiature privée en cours d'année 2018 pour les secteurs suivants :
- - Municipalité de Rivière-au-Tonnerre : Lac Innommé et Grande Anse du Dock;
 - Municipalité de Havre-Saint-Pierre : Baie des Trilobites, Havre des Betchouanes, Grande Pointe-Fausse Passe, Pointe du Sauvage et Ile aux Oiseaux;
 - Baie-Johan-Beetz : Baie-Pontbriand;
 - Aguanish : Baie Pontbriand et Baie Pashashibou;
- Que la MRC fasse parvenir la présente résolution au MERN ainsi que la documentation s'y rattachant.

5.2 Conseil des arts et des lettres du Québec – Programme de partenariat territorial de la Côte-Nord

Attendu l'Entente de partenariat territorial entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et les MRC de la Côte-Nord, afin de soutenir la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres, ainsi que le rayonnement;

Attendu que conformément à ladite entente, les demandes d'aide financière sont déposées directement au CALQ qui coordonne et assure le traitement des demandes et la mise en œuvre du processus d'évaluation et d'attribution qui s'y rattache;

Attendu que la MRC de Minganie investit la somme de 4 321 \$ par année dans le cadre de ce programme de partenariat territorial;

Attendu les recommandations du comité de sélection du CALQ relatives aux demandes d'aide financière pour l'ensemble des MRC de la Côte-Nord;

071-18

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jimmy Flowers et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie entérine les recommandations du CALQ pour l'année 2017-2018, soit la sélection d'un projet situé sur le territoire de la MRC de Minganie par l'artiste Dominique Rivard auquel le CALQ octroie une aide financière de 11 500 \$.

5.3 Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



072-18

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Élections – Rapport d'activités du trésorier

Le rapport d'activités du trésorier pour le scrutin du 5 novembre 2017, préparé par le trésorier monsieur Jonathan Turbis, est déposé au conseil.

6.2 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Jimmy Flowers, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A » et « 6.1 B »;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°072-18.

Certifié en date du 17 avril 2018.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.3 Prévention incendie

Attendu que le préventionniste en sécurité incendie doit utiliser des équipements de protection incendie dans le cadre de ses fonctions ;

Attendu que le préventionniste en sécurité incendie, monsieur Martin Desrosiers, est membre de la brigade incendie de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et qu'il possède à ce titre ces équipements de protection incendie ;

Attendu que la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan autorise la MRC à utiliser les équipements de protection incendie lui appartenant soit un manteau, pantalon, bottes, gants, cagoule, casque et appareil respiratoire pour le bénéfice de son préventionniste en sécurité incendie lorsque celui-ci doit se rendre sur les lieux d'un incendie pour effectuer son rapport de recherches et causes, et ce, moyennant une somme forfaitaire totale de 1 000 \$ pour toute la période où le préventionniste sera à l'emploi de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Bourque, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan à l'effet d'utiliser leurs équipements de protection incendie pour le bénéfice de son préventionniste en sécurité incendie dans le cadre de ses fonctions, et ce, moyennant une somme forfaitaire de 1 000 \$;

073-18



- Que la MRC affecte la somme de 1 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n 073-18.

Certifié en date du 17 avril 2018.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.4 Vidéoconférence

Attendu que les six MRC de la Côte-Nord ont comme projet commun de mettre en place un système de vidéoconférence appelé «ZOOM»;

Attendu que ce système est utilisé par les institutions de la santé et les institutions scolaires considérant sa capacité à s'adapter aux systèmes existants, sa facilité de branchement et la possibilité d'y connecter un grand nombre de participants pour les activités de type Web séminaire;

Attendu que la mise en place d'un tel système de vidéoconférence peut être subventionnée à 80 % dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et les coûts récurrents sont raisonnables;

Attendu qu'un représentant de la firme Genesis a fait une démonstration des capacités d'un tel système, afin de permettre au conseil de la MRC de prendre une décision éclairée en fonction de ses besoins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de la firme Genesis pour la mise en place du système de vidéoconférence «ZOOM» au montant de 18 445,41 \$;
- Que la MRC de Minganie fasse une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la mise en place de ce système de vidéoconférence;
- Que la MRC affecte la somme de 3 689 \$ à ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

074-18



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n 074-18.

Certifié en date du 17 avril 2018.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.5 Heures des séances

Le préfet suppléant mentionne que les prochaines séances du conseil de la MRC se tiendront à 15 h, puisque les élus veulent expérimenter la vidéoconférence permettant au public de suivre les séances en direct ou en différé et également analyser la possibilité de déplacer les séances plus de 2 fois par année sur le territoire de la MRC.

6.6 Complexe aquatique de Minganie

a) Tarification

Attendu que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* (article 244.1 et suivants) permet aux MRC de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 20 mars 2018 un projet de règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie a été présenté et qu'un avis de motion a été valablement donné;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jimmy Flowers et résolu unanimement :

- D'adopter le règlement numéro 175-18-04-17 intitulé «Règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie» tel que déposé à la présente séance. Le texte de ce règlement est annexé au présent procès-verbal.

b) Ouverture

Madame Fanie Boudreau, directrice générale adjointe informe les élus que l'ouverture du Complexe aquatique de Minganie aura lieu le 5 mai 2018 et qu'une visite libre au public se tiendra le 28 avril prochain.

6.7 Fonds local d'investissement

Attendu le contrat de prêt numéro FLI-15-001 dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Attendu la demande de transfert de garantie de premier rang sur un nouvel actif de plus grande valeur de l'organisme concerné dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001;

Attendu que le Comité d'investissement commun recommande à la MRC d'accepter cette demande de transfert de garantie;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

075-18

076-18

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



077-18

- Que la MRC accepte cette demande de transfert de garantie de premier rang sur un nouvel actif de plus grande valeur de l'organisme concerné dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'avenant au contrat de prêt numéro FLI-15-001 donnant effet à la présente résolution.

6.8 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement du préfet suppléant pour des rencontres de travail à la préfecture les 3 et 12 avril 2018;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Québec pour une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux le 3 mai 2018;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture pour des rencontres de travail les 14 et 16 mai 2018;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°077-18.

Certifié en date du 17 avril 2018.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDE D'APPUI

7.1 Action-Chômage Côte-Nord

Attendu qu'Action Chômage Côte-Nord est voué à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses ;

Attendu que la mission de l'organisme est d'aider les travailleurs à comprendre leurs droits et obligations pour mieux gérer leurs problèmes juridiques touchant l'assurance-emploi, à transmettre de l'information et des conseils par le biais d'un service téléphonique et à représenter les travailleurs à la Commission d'assurance-emploi pour défendre leurs droits;

Attendu que le financement de l'ensemble des activités d'Action-Chômage repose essentiellement sur la subvention octroyée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACAIS), sur ses membres et les dons des syndicats et de la population.

Attendu qu'Action-Chômage Côte-Nord demande aux MRC de contribuer à sa mission et à son développement en lui accordant une aide financière qui permettra notamment la réalisation de ces projets :

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



078-18

- Développer des activités d'information auprès des groupes de travailleurs et travailleuses afin de les informer et de les outiller face aux nouvelles réalités de l'assurance-emploi;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs;
- Organiser et animer une table de concertation régionale sur l'assurance-emploi réunissant les principaux acteurs sociaux, politiques et économiques de notre région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jimmy Flowers, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- Qu'une somme de 200 \$ soit versée à Action-Chômage Côte-Nord en soutien à sa mission et à son développement;
- Que la MRC affecte cette somme de 200 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n 078-18.

Certifié en date du 17 avril 2018.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.2 MRC des Appalaches – Pôles régionaux d'innovation

Attendu la demande d'appui de la MRC des Appalaches dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour la renonciation à la création des pôles régionaux;

Attendu que les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

Attendu que les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

Attendu que le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lance un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

Attendu que le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

Attendu que ces pôles seront des OBNL actifs principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région;

Attendu que selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;



079-18

Attendu que, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter, nous les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement la non-reconnaissance du développement économique faite par les MRC;

Attendu que les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jimmy Flowers, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation ;
- Que le montant de 32 millions réservé à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat de sa région, afin que ce dernier puisse soutenir les initiatives innovantes sur l'ensemble de son territoire ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier Ministre, à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

7.3 Comité Zip Côte-Nord du Golfe – Restauration côtière en milieu privé

Attendu la demande d'appui du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, afin d'adhérer à une démarche auprès du ministère de la Sécurité publique, afin d'obtenir un soutien financier extraordinaire pour soutenir les communautés nord-côtières ayant été secouées par les tempêtes hivernales;

Attendu que les derniers hivers ont été marqués par des événements climatiques de forte ampleur qui ont touché les communautés de la MRC de Sept-Rivières et de la Minganie;

Attendu que Comité ZIP Côte-Nord du Golfe estime que la mise en place de solutions pour restaurer les terrains littoraux endommagés favorisera la résilience en offrant l'occasion aux résidents touchés de prendre en charge leur propre restauration selon leur capacité en se procurant des végétaux pour renaturaliser leur berge;

Attendu que la création d'un programme spécial de revégétalisation côtière en milieu privé pourrait offrir une opportunité aux communautés ou résidents touchés de réparer les dommages d'une façon bien plus adaptée aux conditions des milieux côtiers et de les accompagner dans l'application de solutions ou de méthodes douces pour restaurer le littoral;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

080-18



081-18

Attendu qu'un tel investissement favorisera grandement la résilience et le sentiment de solidarité et de sécurité dans le milieu;

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie Comité ZIP Côte-Nord du Golfe et accepte d'adhérer à la démarche auprès du ministère de la Sécurité publique, afin d'obtenir un soutien financier et technique permettant un processus d'auto-organisation par notamment l'achat de végétaux et de la formation, et ce, en soutien aux communautés nord-côtières ayant été secouées par les tempêtes hivernales;
- Que la MRC de Minganie demande à Comité ZIP Côte-Nord du Golfe de pouvoir être représentée au sein de leur organisme.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux élus.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Martin Côté, déclare la séance levée à 15 h 45.

Le préfet suppléant,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Martin Côté

Nathalie de Grandpré